

FICHE DE POSTE À EXIGENCES PARTICULIÈRES

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°2-3
	INTITULE DU POSTE	Enseignant spécialisé en hôpital de jour (HDJ-CMP-CAMSP-CATTP)
	PLACE DU POSTE	<p>Ces postes se situent au sein d'une unité d'enseignement. Lieux d'implantation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hôpital de jour, unité pour adolescents Oxalys, Aix-en-Provence, IEN ASH Est - Hôpital de jour Montperrin, Aix-en-Provence, IEN ASH Est - Hôpital de jour La Ciotat, IEN ASH Est - Château-Guis, hôpital Sainte-Marguerite, Marseille 13009, IEN ASH Marseille - Hôpital Le Relais, Marseille 13009, IEN ASH Marseille - Hôpital d'adolescents, Salvator, Marseille 13009, IEN ASH Marseille - Hôpital de jour Calypso, Marseille 13014, IEN ASH Marseille - Hôpital de jour Valvert, La Farandole, Marseille 13011, Hôpital de jour Valvert, Les Ecoutilles, Aubagne, Hôpital Valvert, CATTP Les Ricochets, Allauch, IEN ASH Est - Hôpital Edouard Toulouse : postes de l'Unité d'enseignement répartis sur Marseille 13001,13002,13003,13013, 13014, 13015, 13016, IEN ASH Marseille - Hôpital de jour Martigues, IEN ASH Ouest - Hôpital de jour Salon de Provence, IEN ASH-Ouest - Centre de psychothérapie infantile, Vitrolles, IEN ASH Ouest
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	<p>Les Centres d'Accueil Médico-Social Précoce (CAMSP) accueillent des enfants de la naissance à 6 ans, présentant ou susceptibles de présenter des retards psychomoteurs, des troubles sensoriels, neuro-moteurs ou intellectuels, avec ou sans difficultés relationnelles associées.</p> <p>Les Centres d'Accueil Thérapeutique à Temps partiel (CATTP) proposent des prises en charge individuelles ou en groupe pour enfants et adolescents.</p> <p>Les Centres Médico-psychologique (CMP) accueillent des enfants et adolescents en difficulté psychologiques et scolaires.</p> <p>Les Hôpitaux de jour (HDJ) reçoivent des enfants et adolescents présentant des déficiences, des troubles envahissants du développement, de la personnalité, des retards de développement.</p>
	MISSIONS	<p>Sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et l'autorité fonctionnelle du chef de service, l'enseignant est le référent pédagogique au sein de la structure. Il est membre à part entière de l'équipe pluridisciplinaire, participe aux réunions institutionnelles, de synthèse, de fonctionnement et aux formations. Il met en place des enseignements adaptés et le suivi pédagogique selon les modalités définies au sein de l'équipe pluridisciplinaire.</p> <p>Il est « personne-ressource » et assure l'interface entre les établissements scolaires et la structure de soins. Il se déplace dans les établissements scolaires des élèves suivis et peut s'inscrire dans une démarche temporaire de co-intervention. Il participe aux équipes pédagogiques et aux équipes de suivi de scolarisation.</p> <p>NB : une mission de coordination pédagogique de l'UE peut être confiée à un des enseignants de l'unité.</p>
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir travailler en équipe, concevoir et mettre en œuvre des modalités de co-intervention au sein de l'équipe pluridisciplinaire, - Maîtriser le cadre législatif et réglementaire de l'Education nationale - Posséder une expérience d'enseignement avec des enfants présentant des difficultés psychologiques ou des difficultés d'apprentissage diverses (DYS, TSA, etc.) - Mettre en œuvre des méthodes et des outils d'observation et d'évaluation adaptés et des modalités d'apprentissage personnalisées et explicites, - Se positionner en « personne ressource » pour répondre aux demandes de conseils concernant l'élaboration de réponses pédagogiques adaptées aux besoins éducatifs particuliers.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent (CAPASH)
	NOMINATION	Obtention du poste au barème après avis favorable de la commission d'entretiens.
	REGIME HORAIRE	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p><u>Poste à exigences particulières</u> : (passage devant une commission d'entretiens), puis obtention du poste au barème. Les candidatures doivent être transmises à ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr avant le 04 avril 2021, s/c de l'IEN dont dépend le candidat et comporteront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un curriculum vitae, - une lettre de motivation (avec mention mail et téléphone portable pour envoi de la convocation) - l'avis de l'Inspecteur de l'éducation nationale dont dépend le candidat. <p>Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.</p>
	CONTACT	<p>IEN ASH du secteur concerné :</p> <p>Mme Le Mercier, IEN ASH Ouest ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr 0490490178</p> <p>Mme Mahussier, IEN ASH Est ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr 0442211299</p> <p>Mme Maurel IEN-ASH Marseille ce.0133088l@ac-aix-marseille.fr 0491996816</p>